

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 30 SEPTEMBRE 1920

G.-E. DION, Administrateur

La Baisse des Prix

ET CERTAINES AUGMENTATIONS DEMANDEES

Une des grosses nouvelles de ces jours derniers a été celle de la décision prise par le fameux industriel Henry Ford, de réduire de 20 à 25% le prix de ses automobiles. Le geste du grand constructeur a en de l'écho puisque, dès le lendemain, deux puissantes maisons : la compagnie Sears Roebuck et la compagnie Montgomery-Ward annonçaient à leur tour des réductions de 10 à 60% sur certains de leurs produits.

Dans d'autres industries, les réductions sont moindres, mais elles ont une tendance à s'accroître. Enfin, dans celle des cuirs, par exemple, une baisse sensible de prix devra suivre le chômage quasi général qui sévit présentement.

De toutes manières donc il apparaît que le coût de la vie a atteint son point culminant, qu'il ne peut se maintenir longtemps à cette hauteur, et qu'il est déjà arrivé au versant plus ou moins rapide par lequel il s'acheminera vers la normale. Il est retardé dans sa descente par les manœuvres de gens moins pressés de diminuer leurs prix lors de la baisse, se, qui se produit aux dépens de leurs clients.

Mais ce n'est pas des gestes de ceux-ci ou de ceux-là que nous voulons parler aujourd'hui. Ce que nous avons l'intention de faire toucher du doigt, c'est l'étrangeté de la conduite de particuliers ou de compagnies qui, sous prétexte que leurs frais d'exploitation exigent cette hausse, travaillent à faire augmenter le prix de leurs marchandises ou de leurs services au moment même où ces marchandises ou ces services sont sur le point de leur coûter moins cher.

Etant donné que les prix montent toujours avec rapidité, pendant qu'ils baissent avec lenteur, nous ne voyons pas comment les commissions d'utilité publique, auxquelles les requérants soumettent leurs demandes, pourraient accorder sans examen très sérieux ces demandes qu'on leur soumet à l'heure actuelle.

Les taux des chemins de fer viennent de subir une hausse considérable à la suite d'un de ses assauts ; les compagnies de téléphone sont à leur tour en instances pour bénéficier d'une augmentation.

Sans doute personne, même les compagnies d'utilité générale, ne sont tenues de travailler à perte ; mais moins que tout autre elles ne doivent profiter de l'occasion pour réclamer du public plus qu'elles n'en peuvent légitimement retirer.

Nous ne nous prononçons pas sur la validité des motifs

que ces compagnies mettent de l'avant pour appuyer leurs demandes ; nous ne sommes pas en mesure de le faire. Mais nous pouvons bien faire remarquer que ce serait, pour des financiers, une manœuvre particulièrement habile que celle de s'assurer pour longtemps une augmentation de revenu, au moment précis que leurs frais d'exploitation vont diminuer. Et si l'on peut pardonner à ces financiers d'utiliser ainsi leur adresse, il serait indigne d'une commission chargée de tenir la balance égale entre des intérêts divergents, de favoriser, en les écoutant, une partie aux dépens de l'autre. Ce serait une faute particulièrement lourde de conséquences, à ce moment précis où de la baisse du coût de la vie dépend dans une large mesure le rétablissement de l'équilibre économique propre à faciliter la paix sociale, que de permettre une hausse qui ressemblerait à une exploitation.

Il n'y a pas de raison pour que ceux qui ont pu réussir à attacher les deux bouts cette année prétendent ne pouvoir les attacher l'année prochaine ; puisque l'année prochaine il ne peut y avoir qu'une baisse. D'autre part il ne faut pas oublier que les conditions économiques, même de ce côté-ci de l'Atlantique, ne sont plus les mêmes que durant la guerre. On sait qu'à l'heure actuelle, dans bien des villes, de nombreux établissements industriels sont fermés ; que les commandes européennes de l'époque où on ne regardait pas aux prix sont choses du passé ; que, par conséquent, le chômage sévit dans des conditions particulièrement pénibles, puisque il en coûte très cher pour vivre.

Si les compagnies qui prétendent hausser leurs taux oublient, ou ne veulent pas tenir compte de ces données, il importe que les commissions auprès desquelles elles sont en instance ne les perdent point de vue, et prononcent en se rappelant que ce n'est pas au moment où le coût de la vie est sur le point de baisser qu'il est permis d'obliger le public à contribuer à l'augmentation des revenus de particuliers ou de compagnies.

Jules DORION.

Chez les Lannuette

Mademoiselle Lannuette s'est présentée à la sainte table, dimanche dernier, dans un accoutrement tellement immodeste que j'ai hésité un peu, avant de lui donner la sainte Hostie.

"Mais, non... me suis-je dit, je l'avertirai auparavant. Et puis, si elle ne change pas, alors je la passerai."

Dimanche après-midi je me ren-

dis chez les Lannuette qui demeurent dans un chic "bungalow" à l'extrémité sud de la paroisse. Je sonnai et ce fut Mademoiselle Lannuette qui vint m'ouvrir.

Elle portait cette même toilette provocante qui le matin m'avait scandalisé : robe en "ponges" très échancrée par en haut, très écourtée par en bas, au manches si courtes et si transparentes qu'elles voilaient à peine ses bras brûlés par le soleil.

Quand j'eus pris un siège, la mère Lannuette fit son entrée dans le salon. Elle était encore plus immodestement vêtue que sa jeune fille. Elle était si déshabillée que je n'ose pas décrire sa toilette.

Les Lannuette, voilà me dis-je des gens qui portent bien leur nom. "Mademoiselle, dis je en m'adressant à la jeune fille, permettez-moi de vous dire que vous m'avez scandalisé, ce matin quand vous vous êtes présentée à la table sainte avec le costume que vous portez en ce moment. Je dois même avouer que j'ai hésité, avant de vous communier et que je vous ai donné la Sainte Hostie en me promettant bien de vous avertir."

"Mais comment, mon père, dit Mademoiselle Lannuette en relevant son gilet de soie afin de cacher ses épaules nues, je n'y vois pas de mal !"

"Mademoiselle, répondez-moi, votre toilette est non seulement immodeste, mais immorale. Sachez que toutes ces toilettes qui méprisent les lois de la morale chrétienne sont dignes de blâme. Les modes immorales ne sont pas seulement celles qui provoquent du mal par leurs échancrures hardies et, indécentes ; mais encore celles qui sont un danger pour la modestie et la pudeur."

"Vous croyez peut-être que votre toilette est convenable parce qu'elle n'est pas franchement honteuse et que par conséquent l'autorité ecclésiastique ne l'a pas condamnée. Qui vous assure que vous n'avez pas porté le scandale ? Le scandale est une parole, une action une omission moins droites qui donnent au prochain l'occasion du péché. Je connais des petits garçons qui ont été scandalisés par des fillettes aux jambes et aux bras nus, à la robe légère et courte ; des jeunes sans expérience qui sont tombés dans les péchés les plus honteux, à la vue de leurs propres sœurs, à peine décolletées, aux allures à peine mondaines."

Ecoutez ce que le Pape pense des modes d'aujourd'hui : "Nous savons d'une part, dit Benoît XV, que les modes actuelles, celles que suivent les filles des magasins, des bureaux, des manufactures et des soirées domestiques, sont une funeste provocation au mal et d'autre part nous sommes remplis d'étonnement et de stupeur en voyant que celles qui versent le poison semblent en méconnaître les funestes effets."

"Mon père, interrompit la mère Lannuette doublement blessée par mes paroles, la femme ne doit-elle pas plaire ? Or sans les toilettes comment pouvons-nous plaire ?"

Oui, madame, la femme doit plaire lui répondis-je. C'est son devoir. L'épouse doit plaire à son époux, la jeune fille doit plaire au jeune homme qui la courtise. Mais il y a d'autres moyens de plaire que vos habits immodestes, que ces robes décolletées, serrées à étouffer, si étroites qu'elles enfangent et martyrisent leurs victimes. L'expérience prouve d'ailleurs que la fille modeste est plus admirée que la fille mondaine qui est esclave de la mode."

"Et maintenant, mademoiselle, pour vous prouver davantage que ces modes sont immorales permet-

tez-moi de vous citer les paroles d'un grand saint :

"Oh en sont-elles les femmes d'aujourd'hui, dit St Jean Chrysostome. Comparons-les à Sara. Consentez-elles à recevoir des ordres comme Sara ; à faire ses ouvrages ? Montrez-moi la main d'une femme avide de parures... Répondez-moi un peu de combien de pauvres portées tu les dépouilles dans tes mains ? étendis la main, montre la, de quoi est-elle revêtue ? ... de rapines. Ce que j'en dis, c'est pour que les femmes, ne demandent pas de pareilles richesses : c'est pour que les maris ne supportent pas de pareilles demandes de leurs femmes."

Ces modes sont, tellement immorales que dans certaines villes catholiques on défend aux femmes vêtues "à la mode" de rentrer dans les églises et on leur refuse les sacrements.

C'est parce que j'ai l'intention de vous refuser la Sainte Communion que j'ai voulu vous avertir, Mademoiselle, de ne plus vous présenter à la sainte table vêtue de cette toilette immorale qui peut faire sombrer les âmes vertueuses."

Mon départ de chez les Lannuette fut plutôt froid. Mademoiselle Lannuette me remit mon "panama" et me salua sans m'inviter à revenir. "Je me suis peut-être fait des ennemis, me dis-je en descendant les marches du perron, mais n'importe j'ai rempli mon devoir."

Pr. Raymond-S.-M. Piché, O. P.

Les prix d'action intellectuelle

AFIN de développer chez les jeunes Canadiens-français le goût de la culture générale, et d'encourager le bon labeur, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française a fondé les prix d'action intellectuelle.

Ces prix sont de \$100.00 chacun. Ils seront attribués aux meilleures pièces produites au cours de l'année (du 1er octobre 1919 au 1er octobre 1920). Personne n'est exclu : il suffit d'être Canadien-français et d'être âgé de 20 à 35 ans inclusivement. Il y a des couronnes pour toutes les variétés de talent.

Afin de faciliter la tâche des juges, les auteurs, les professeurs, et tous les amis des lettres canadiennes, sont priés de signaler à l'attention de l'A. C. J. C. toutes les pièces de mérite dues à la plume des jeunes ; on voudra bien adresser un exemplaire de tels articles, études, livres, ou une copie de tels manuscrits, au Secrétaire général de l'A. C. J. C., 90, rue Saint-Jacques, Montréal.

De généreux Mécènes se sont empressés d'assurer à l'Association de la jeunesse leurs encouragements et leur appui financier. Dix prix de cent piastres sont fondés dès la première année ; en voici la liste :

1. Prix BÉRIQUE. . . . Honorable F.-L. Bélique, sénateur
2. Prix DANDURAND. . . Honorable Raoul Dandurand, sénateur
3. Prix DE SERRES. . . M. Gaspard De Serres
4. Prix DUCHARME. . . M. G.-N. Ducharme
5. Prix GOSSELIN. . . M. Jules Gosselin
6. Prix LABELLE. . . M. René Labelle, P. S. S., supérieur de Saint-Sulpice
7. Prix LECLERC. . . M. René-T. Leclerc
8. Prix PERRIN. . . M. Léonidas Perrin, P. S. S., curé de Notre-Dame
9. Prix THIBAUDEAU. . . Honorable Alfred Thibaudau, sénateur
10. Prix VERSAILLES, VIDICAIRE & BOULAIS Maison Versailles, Vidicaire & Boulais

Une classification des prix est

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
Sieg social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$4.100.000.00
Actif total, au delà de \$39.000.000.00
106 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

R. H. LEVASSEUR — EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENGR
NEGOCIANTS EN GROS
EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, — — QUE.

indispensable pour les juges. Il a paru convenable d'adopter la suivante :

Prix de philosophie et de droit.— (Prix Perrin). Compositions littéraires se rapportant à la philosophie ou au droit.

Prix d'histoire et de politique.— (Prix Dandurand). Études d'histoire canadienne ou étrangère, monographies, biographies, essais sur quelque problème d'intérêt public.

Prix de sciences sociales.— (Prix Gosselin). Études sur la société, sur le rapport des individus et des classes, sur les théories et sur les problèmes qui se rapportent à la condition et aux relations des hommes vivant en société.

Prix d'économie politique.— (Prix Leclerc). Études sur la production, la circulation, la répartition, ou la consommation des richesses.

Prix de travaux scientifiques et techniques.— (Prix De Serres). Tous mémoires ou essais d'ordre scientifique, artistique ou professionnel, non contenus dans les divisions précédentes.

LE COMITÉ CENTRAL DE L'A. C. J. C.

Grande Vente à la Pharmacie Don. H. Vanwart
Edmundston, Au pied de la côte
Agent pour le REXALL
5, 6 et 7 Octobre
Les remèdes Rexall sont garantis
Prix régulier. Une autre pour 1c.